



Aujourd'hui six may mil huit cent deux dix heures du matin 82
 par devant nous notaire asseze (notaire) parier mairie faisant telle
 fonction d'officier public de l'etat civil de la commune de
 Grand Pré (Mayenne) de l'autorisation accordée par le
 conseil d'administration digne et sage sous seing et
 est comparu (Charles) Joseph Laboureur demeurant
 commune de La Sèze (Mayenne) lequel nous déclare que
 Francis Joseph Couperie âgé de soixante huit ans
 marié à Anne Heinecke la femme légitime fille de
 défunt Antoine Joseph Sabat de Marie Pelletier est
 décédé le six may au son domicile en cette
 commune. Sauf six heures du matin. La dette
 déclaration faite au prisonnier de Joseph Michel
 âgé de cinquante trois ans demeurant à La Sèze
 commune de La Sèze de l'autorisation de l'etat
 âgé de vingt sept ans demeurant commune de
 La Sèze (Mayenne) qui ont ainsi que Joseph Sabat
 ne savent signer l'acte de l'acte de l'acte de l'acte
 présent acte.